



vente d'une entreprise , est on dans l'obligation de prévenir les

Par **peyraud**, le **15/03/2013** à **22:54**

Madame , Monsieur ,

j'aimerais savoir si un employeur doit prévenir ses employés quand il mets l'entreprise en vente ...

je travaille dans un hotel indépendant depuis 22 ans , nous sommes 10 employées ,notre employeur doit il nous réunir et nous expliquer tout ça ?

MERCI

Par **P.M.**, le **16/03/2013** à **08:07**

Bonjour,

A priori, l'employeur, en absence de Représentant du Personnel, n'a aucune obligation de vous informer de la mise en vente de l'établissement mais les contrats de travail seront transféré auprès de l'acquéreur le moment venu...